

Les départements concernés doivent informer le Conseil fédéral des résultats de leur examen dans le cadre de ces trois mandats jusqu'au 31 décembre de cette année. Les deux départements procèdent actuellement à ces analyses.

On peut constater aujourd'hui déjà que, dans le cadre de la Turquie, l'ampleur des problèmes dépasse malheureusement les moyens qu'un programme bilatéral de coopération peut mobiliser, même si celui-ci est considérablement augmenté. Quatre à cinq millions de personnes souffrent du chômage en Turquie. La croissance démographique est de 3 pour cent par an. Chaque année plus de 400 000 personnes apparaissent sur le marché du travail turc, alors que l'économie actuelle ne peut créer que 200 000 places supplémentaires de travail. Vous voyez les difficultés. Il est impossible d'imaginer qu'une coopération suisse, malgré de grands efforts, arriverait à créer les 200 000 places de travail supplémentaire qu'il faudrait chaque année. Dans le meilleur des cas, nous l'avons estimé très sérieusement sur la base des expériences allemandes, nous pourrions contribuer à travers notre coopération à créer 2000 places nouvelles par année, avec – cela est important – un apport financier de l'ordre de 20 millions de francs. Le Conseil fédéral tient donc à souligner qu'avec les seuls moyens de la politique extérieure et de coopération des incidences rapides et directes sur les flux de migration ne peuvent être obtenues de manière très sensible, même si l'on augmentait considérablement les ressources.

En ce qui concerne par contre la politique des droits de l'homme, je déclare à M. Weder que je suis déjà intervenu il y a deux semaines auprès du nouveau ministre turc des affaires étrangères, afin de lui faire part de notre inquiétude, afin de lui présenter les problèmes tels qu'ils se posaient dans nos réflexions, tant aux parlementaires qu'aux membres du gouvernement ainsi qu'au peuple et à la presse suisses, pour lui signifier que l'image de son pays n'était pas bonne en Suisse et qu'il fallait nécessairement la soigner. Certains de mes collègues européens sont certainement intervenus dans le même sens, car nous savons que nous devons être vigilants en permanence.

Malgré tout, soyons honnête et rigoureux dans notre jugement. Par rapport à la situation de 1983, la Turquie connaît des améliorations certaines, mais nous savons que plusieurs libertés sont encore soumises à des restrictions sensibles: par exemple, le droit d'association et celui de manifester en public, la liberté religieuse, le droit de quitter le pays et d'y revenir sont strictement interdits. Ce sont là des entorses aux droits de l'homme. De plus, l'Etat turc nie toute identité ethnique, culturelle et linguistique aux Kurdes, et ne leur accorde aucun des droits spécifiques généralement reconnus aux minorités, tel celui d'utiliser leur propre langue. Des troubles graves sont apparus au sud-est du pays. Afin de pouvoir mieux lutter contre la recrudescence de la violence, le gouvernement, en avril dernier, a étendu l'état d'urgence à trois autres provinces.

En conclusion, on peut estimer que, sauf dans le sud-est du pays, la situation générale tend à s'améliorer, indépendamment du problème kurde. La tendance générale serait plus positive mais nous savons qu'il faudra encore fournir de gros efforts pour obtenir du gouvernement l'abolition d'un certain nombre de méthodes et de décisions non conformes au respect des droits de l'homme.

Le Conseil fédéral vous invite à accepter la motion sous la forme d'un postulat, et cela pour les raisons suivantes. Tout d'abord, nous vous indiquons dans quelle direction nous sommes allés, qui est bien celle que vous voulez. Ensuite, nous ne pouvons pas garantir que les termes mêmes de votre motion puissent être transformés en actes efficaces. Il est tout simplement impossible d'engager le gouvernement de manière contraignante sur les différents thèmes évoqués dans la motion. Par contre, nous sommes d'accord que ces derniers sont importants, que nous devons les traiter et que nous pouvons en parler. Toutefois, nous engageur formellement nous contraindrait à revenir devant vous pour vous informer que nous n'avons pas réussi, et ce serait dommage!

Günter: Nach der Erklärung von Herrn Bundesrat Felber bin ich einverstanden mit der Umwandlung in ein Postulat. Ich ma-

che den Bundesrat aber darauf aufmerksam, dass ein Massnahmenkatalog erwartet wird und dass Sie uns dann schriftlich darauf Antwort geben, was geschehen wird z. B. mit dem Katalog, den Sie erwähnt haben.

Noch eine Bemerkung: Ich bin natürlich erschüttert über das, was Frau Aubry gesagt hat, darüber, dass sie sogar die Punkte 1 und 2 ablehnt, selbst – wenn ich sie richtig verstanden habe – in der Form des Postulates. Ich hoffe, dass sie sich unklar ausgedrückt hat, denn es wäre nun schlicht unverständlich, wenn diese Punkte von der freisinnigen Fraktion auch als Postulat bekämpft würden.

Le président: Mme Aubry a retiré sa proposition.

Ueberwiesen als Postulat – Transmis comme postulat

89.617

Interpellation Ziegler

Internationale antikommunistische Liga und Waffenhandel

Ligue anticommuniste internationale et trafic d'armes

Wortlaut der Interpellation vom 27. September 1989

Die Tageszeitung «Il Giornale» (Mailand) vom 24. September 1989 hat eine eingehende, dokumentierte Analyse der Aktivitäten der World Anticommunist League (WACL), deren Präsidium Sitz in Bern hat, veröffentlicht. Die amtierende Präsidentin ist Nationalrätin Geneviève Aubry.

Nach Angaben des «Il Giornale» ist die WACL unter anderem auch im internationalen Waffenhandel tätig, und zwar zugunsten gewalttätiger rechtsextremer Bewegungen. So soll die WACL kürzlich nicaraguanischen Contra-Söldnern, die in Honduras stationiert sind, Hubschrauber geliefert haben.

Kann der Bundesrat diese Information im «Il Giornale» bestätigen? Welche Sofortmassnahmen will er ergreifen, um diesem Waffenhandel, der von der Schweiz aus geleitet, finanziert und organisiert wird, ein Ende zu setzen?

Texte de l'interpellation du 27 septembre 1989

«Il Giornale» (Milan) du 24 septembre 1989 publie une longue analyse documentaire des activités de la Ligue anticommuniste mondiale (WACL) dont le siège de la présidence est Berne. La présidente en exercice s'appelle Madame Geneviève Aubry, conseillère nationale.

Selon «Il Giornale», la WACL pratique entre autre le trafic d'armes international en faveur des mouvements violents d'extrême droite. Ainsi la WACL aurait livré récemment des hélicoptères aux mercenaires de la Contra nicaraguayenne, basés au Honduras.

Le Conseil fédéral peut-il confirmer les informations de «Il Giornale»? Quelles sont les mesures urgentes qu'il entend prendre afin de mettre fin à ce trafic d'armes dirigé, financé et organisé à partir du territoire suisse?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Keine – Aucun

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

L'auteur renonce au développement et demande une réponse écrite.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

vom 15. November 1989

Rapport écrit du Conseil fédéral du 15 novembre 1989

La ligue anticommuniste mondiale est une organisation de droit privé dont le siège principal se trouve à Séoul. Elle possède des sociétés membres dans de nombreux pays, y

compris la Suisse. Il n'appartient pas au Conseil fédéral de se prononcer sur les objectifs et les activités d'associations privées aussi longtemps que celles-ci ne sortent pas du cadre légal suisse. Le Conseil fédéral n'a pas connaissance d'opérations illégales menées à partir de la Suisse.

La loi fédérale du 30 juin 1972 ne s'applique par ailleurs qu'au matériel de guerre qui entre en contact physique avec le territoire suisse, c'est-à-dire s'il y a importation, exportation ou transit.

Le président: M. Ziegler étant absent, son interpellation est rayée du rôle des interventions.

Persönliche Erklärung – Déclaration personnelle

Mme Aubry: Si nous attendons que M. Ziegler soit présent, je crois que je ne pourrais jamais m'expliquer mais je tiens quand même à mettre certaines choses au point.

M. Ziegler en prend souvent à son aise à l'égard d'autres parlementaires et pas seulement à moi-même. Mais je dois dire qu'être accusée de trafic d'armes est tout de même aller un peu loin. Tout d'abord le commerce d'armes n'est pas prohibé. Il est parfaitement légal et il est dès lors inexact d'utiliser le terme dépressif de «trafic» qui fait croire à une activité illégale.

Il est tout à fait inexact que la Ligue anticommuniste que je préside et présiderai encore pendant un mois se livre à un trafic d'armes illégal ou même qu'elle en fasse commerce. Il n'est pas contesté que les fonds de la ligue, recueillis à l'étranger, aient servi à l'acquisition d'hélicoptères pour les combattants de la liberté au Nicaragua, ce qui peut ne pas plaire à M. Ziegler. Sans doute a-t-il oublié qu'aujourd'hui dans un régime démocratique nous avons une présidente dans ce pays qui, elle, est certainement très heureuse d'employer ces hélicoptères qui ont été donnés et qui sont toujours en usage. Aucune démarche relative aux acquisitions et donations d'hélicoptères n'a eu lieu en Suisse ou à partir de la Suisse, je tiens à le préciser. La question de M. Ziegler est dès lors non seulement dépassée par le cours des événements politiques – ce ne serait pas la première fois – mais démunie de toute pertinence juridique. Je voudrais encore vous assurer que je n'intenterai aucun procès supplémentaire en diffamation contre notre collègue, le clown Ziegler.

90.465

Interpellation Bundi Vorsorgliche Schutzmassnahmen Transferts à l'étranger en cas de conflit

Siehe Seite 916 hiervor – Voir page 916 ci-devant

Diskussion – Discussion

Bundi: In einer Interpellation habe ich Fragen über das 1985 zwischen der Schweiz und Kanada abgeschlossene Geheimabkommen gestellt. Es handelt sich um ein Abkommen, wonach im Falle eines Notstandes etwa 100 schweizerische Unternehmen, juristische Personen, Personengesellschaften und Einzelfirmen, ihren Sitz vorübergehend ins Ausland verlegen können. Gleichzeitig können auch höchste Mitarbeiter solcher Firmen ihren Wohnsitz ins Ausland verlegen. Die ganze Prozedur stützt sich ab auf das Bundesgesetz über die wirtschaftliche Landesversorgung.

Die Antworten des Bundesrates, die im allgemeinen meine Behauptungen bestätigen, vermögen mich nun nicht zu befriedigen: Dass sich in einem Notfalle – was auch immer darunter zu verstehen ist – die Führungsgruppen ganzer Firmen ins Aus-

land absetzen, ist unter den heutigen Verhältnissen eine groteske Angelegenheit, eine Zumutung und ein Szenario, das meines Erachtens nicht mehr haltbar ist.

Die wirtschaftliche Verflechtung unseres Landes ist heute derart stark, dass wir nicht eine unabhängige Insel in der Welt darstellen; wir sind mit den Geschicken unserer Nachbarn und der übrigen Völkergemeinschaften verbunden. So wie sich im Katastrophenfall – unabhängig davon, welcher Natur – eine Einzelperson aus der Schweiz kaum auf eine Südseeinsel absetzen kann, um zu überleben, so ist es doch auch um unsere Firmen bestellt: Anstatt sich mit derartigen Möglichkeiten des Ueberlebens zu befassen, wäre es klüger, sich zu überlegen, wie man in solidarischer Gemeinschaft mit anderen Unternehmungen ausserhalb unseres Landes umfassende Vorkehrungen für einen Krisenfall treffen könnte. In der Antwort des Bundesrates heisst es ferner, es werde den interessierten Firmen empfohlen, «in ihre vorsorgliche Transfer-Planung nicht-dienstpflichtige Kader einzubeziehen». Wie soll in der Praxis aber gewährleistet werden, dass unter dem ausziehenden Kaderpersonal nicht auch Militärdienstleistende sind? Die übrigen Wehrmänner müssten sich geprellt vorkommen, wenn ein Teil der Führung landesabwesend wäre. So haben wir es mit einem Szenario zu tun, das nicht geeignet ist, Vertrauen herzustellen, im Gegenteil: Es stammt aus der Zeit des kalten Krieges, aus einem Bedrohungsbild, dem heute jegliche Wirklichkeit abgeht. Dass das Abkommen zwar geheim ist, in der Presse aber dennoch beschrieben worden ist, macht die Sache nicht besser: Dies leistet nur Gerüchten Vorschub und nährt weiterhin Misstrauen. Meines Erachtens sollte der Bundesrat aus all diesen Gründen dieses Abkommen aufkündigen. Je rascher er das tut, desto besser.

M. Borel: L'interpellation de M. Bundi découle principalement du fait qu'au Canada on a une autre notion des «petits secrets» que dans l'administration fédérale et qu'un accord secret conclu entre la Suisse et le Canada a été discuté dans un parlement de ce dernier pays.

Le projet est le suivant. En cas de conflit interne ou externe en Suisse, il s'agit d'organiser la fuite au Canada de la crème de notre économie, c'est-à-dire des managers d'une centaine de firmes importantes accompagnés de leur famille. Cet état d'esprit date de la guerre froide. L'accord en question ayant été pris en 1985, on constate qu'il a perduré. Ce qui nous inquiète, c'est qu'à la lecture de la réponse du Conseil fédéral on a l'impression que cet état d'esprit règne toujours, ou qu'on n'a pas la volonté de faire sentir que les choses ont changé et que l'on a envie de les modifier.

Je ne citerai qu'un exemple. Dans le texte de son interpellation, M. Bundi s'est inquiété du fait que bon nombre de cadres, de managers de notre économie sont également officiers supérieurs de notre armée. On les voit donc mal fuir au Canada et prendre à la fois leurs responsabilités au sein de notre armée. Le Conseil fédéral répond fort prudemment que rien n'a été prévu permettant de les libérer de leur service actif. C'est pourquoi on recommande aux entreprises intéressées de planifier le transfert de cadres qui sont dispensés du service militaire. A voir les grades que portent les hauts responsables de notre économie, on peut se demander si véritablement les recommandations de l'administration fédérale ont été suivies ou si on les a promis au sein des entreprises en leur affirmant qu'en cas de conflit ils pouvaient de toute manière rester en Suisse puisqu'ils n'étaient pas dommagés.

On voit bien à ce propos que c'était peut-être une mauvaise réponse à une bonne question et que les choses ont changé. Le Conseil fédéral devrait fournir une autre réponse que celle du point 6 où il indique que, pour le moment, aucun changement n'est prévu. Les questions soulevées par la situation politique mondiale sont différentes et, par conséquent, les réponses doivent également être différentes. Il nous paraît donc opportun que le Conseil fédéral remette l'ouvrage sur le métier.

M. Felber, conseiller fédéral: Je ne sais pas si nous allons remettre tout l'ouvrage sur le métier, mais en tout cas essayer de replacer cette question dans son contexte général et celui relativement restreint de notre pays. Le Mémoire d'entente était

Interpellation Ziegler Internationale antikommunistische Liga und Waffenhandel

Interpellation Ziegler Ligue anticommuniste internationale et trafic d'armes

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	09
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	89.617
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.06.1990 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1041-1042
Page	
Pagina	
Ref. No	20 018 673

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.